



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

Montant

Question écrite n° 1000

### Texte de la question

M Adrien Zeller demande à M le secrétaire d'Etat chargé des anciens combattants et des victimes de guerre, de bien vouloir lui préciser, en ce début de législature et de gouvernement, de quelle manière il compte assurer le maintien de l'application du rapport constant instauré ces dernières années afin de sauvegarder le pouvoir d'achat des pensionnés de guerre.

### Texte de la réponse

Reponse. - Le rattrapage du retard du rapport constant qui a été effectué de 1981 à 1987, sous l'égide de M le président de la République, s'est traduit par la redistribution, aux pensionnés militaires d'invalidité, de plus de 13 milliards de francs. Le Gouvernement entend poursuivre cette action en proposant un nouveau système d'indexation des pensions militaires d'invalidité qui permet aux intéressés de bénéficier de la repercussion des mesures générales qui affectent les traitements de la fonction publique et d'une garantie annuelle sur la base de l'indice INSEE, toutes catégories, qui assurera aux pensionnés le bénéfice des mesures catégorielles. Cette intention trouvera une traduction budgétaire dans la loi de finances pour 1990. Le secrétaire d'Etat chargé des anciens combattants et des victimes de guerre tient à souligner l'effort sans précédent que le Gouvernement consent en faveur des victimes de guerre.

### Données clés

**Auteur :** [M. Zeller Adrien](#)

**Circonscription :** - Union du Centre

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 1000

**Rubrique :** Pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre

**Ministère interrogé :** anciens combattants et victimes de guerre

**Ministère attributaire :** anciens combattants et victimes de guerre

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 25 juillet 1988, page 2214